PETITION
POUR LES OUBLIE.E.S OU DISCRIMINE.E.S

Suite à la signature de l'accord RH dans le cadre de la COVID-19, accord à régression sociale pour les salariés, les employeurs ont une nouvelle fois profité des largesses du gouvernement pour faire les poches des salariés, à leur profit.

Dans cet accord signé par les organisations syndicales minoritaires CFE, CFDT et FO, les employeurs proposaient une prime de 400 euros versée à tous les salariés s'étant mobilisés et ayant contribué au maintien de l'activité dans nos entreprises. Pour rappel, le gouvernement autorisait une prime jusqu'à hauteur de 1 500 euros !

Comment ne pas inclure, nos collègues, personnels statutaires mis à disposition dans les CMCAS ?

Ces même agents qui ont travaillé à distance afin de répondre aux besoins des bénéficiaires actifs, inactifs, organisé la solidarité pour les plus précaires, ceux qui ont été touchés par le chômage partiel ou un licenciement dans leur famille, organisé les courses de première nécessité pour les plus fragiles, mis en place vos réservations pour les congés et les colonies pour vos enfants dans une période où rien n'était décidé et tout changeait au fil de l'évolution de la pandémie ?

À ce titre, le Syndicat CGT Energies 77, tient à les remercier pour ce dévouement aux valeurs de solidarité qu'ils font vivre. C'est pour cette raison que nous demandons le versement de cette prime au travers de la pétition ci-dessous, pour l'égalité de traitement des salariés des IEG.

Le personnel de la CMCAS ne fait aucune différence sociale ou professionnelle envers les salariés de nos IEG. Nous demandons qu'il en soit de même des directions.

Nom - Prénom	CP	Commune	Signature

Montévrain - Meaux - Bailly - Croissy - Lieusaint - Savigny - Nangis - Dammarie - Montereau - Melun - Vaux-le-Penil
Syndicat CGT Energies 77 | 16 bis rue Gatelliet 77000 Melun | 01 64 41 53 93 | contact@cgt-energies77.fr | www.cgt-energies77.fr | Réseaux @CGTEnergies77